

histoire
politique
société

le débat

La crise française (suite)

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, Philippe Genestier, Sébastien Hua

Robert Holcman : Le paradoxe hospitalier français

Troubles dans la mondialisation (suite)

Pierre Bellanger, Richard Labévière, Todd Gitlin

Apprendre à lire et à écrire aujourd'hui

Sarah Goutagny, Kyrill Nikitine, Laurent Ségalant

La gauche face à l'avenir

Dan Aleph, David Djaïz, Alexandre Escudier, Anna Gromada, Nicolas Leron, Sophie Pornschlegel, Chloé Ridet, Benjamin Vendrand-Maillet

numéro **209** MARS-AVRIL 2020

Gallimard

LA CRISE FRANÇAISE (SUITE)

- 4 *Dominique Andolfatto, Dominique Labbé* : Crise des retraites : un contre-modèle social.
- 16 *Philippe Genestier* : Redistribuer avant même de produire? Le mythe d'un gisement inépuisable de richesses
- 27 *Sébastien Hua* : Le désarroi réprimé des élites.

-
- 37 *Robert Holcman* : Le paradoxe hospitalier français. Trop d'hôpitaux tuent l'hôpital.

TROUBLES DANS LA MONDIALISATION (SUITE)

- 46 *Richard Labévière* : La mondialisation, c'est la mer. La France face à la nouvelle géopolitique des océans.
- 57 *Pierre Bellanger* : Trois empires et un garde-manger.
- 65 *Todd Gitlin* : Le salut par le pêcheur. Comprendre la base de Trump.

APPRENDRE À LIRE ET À ÉCRIRE AUJOURD'HUI

- 83 *Kyrill Nikitine* : Apprendre à écrire à l'âge numérique.
- 89 *Sarah Goutagny* : Ce qu'écrire veut dire. Sur les origines culturelles des inégalités scolaires.
- 100 *Laurent Ségalant* : Petit bilan pour une longue carrière de maître d'école.

LA GAUCHE FACE À L'AVENIR

- 109 *Benjamin Vendrand-Maillet* : La gauche face à la nouvelle génération.
- 120 *Nicolas Leron* : La gauche à l'épreuve de l'Europe. La voie de la double démocratie européenne.
- 133 *Chloé Ridel* : Pour une démocratie de la technique.
- 143 *David Djaïz* : Capitalisme, démocratie, soutenabilité : l'impossible équation?
- 155 *Dan Aleph* : Savoir, vouloir, pouvoir... dans l'anthropocène.
- 165 *Alexandre Escudier* : Pour un «républicanisme soutenable». Sortir du cycle néolibéral.
- 176 *Sophie Pornschnegel* : Les dilemmes de la social-démocratie allemande. Entre néo-conservatisme et rétro-socialisme.
- 183 *Anna Gromada* : Pourquoi la gauche est-elle faible en Pologne?
-

La collection complète du *Débat*
est accessible en ligne sur le site :

www.le-debat.gallimard.fr

L'ensemble des articles est indexé par titres, par thèmes et par auteurs. Les articles peuvent faire l'objet d'une recherche plein texte. Ils peuvent être achetés à l'unité. Les abonnements peuvent être souscrits en ligne (gallimard.fr/revues).

Rédaction : Marcel Gauchet

Conseillers : Krzysztof Pomian, Jérôme Batout

Réalisation, Secrétariat : Marie-Christine Régnier

Éditions Gallimard : 5, rue Gaston-Gallimard, 75328 Paris Cedex 07. Téléphone : 01 49 54 42 00

La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont adressés.
Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

La crise française (suite)

À peine la crise ouverte par le mouvement des Gilets jaunes était-elle à peu près refermée que le projet de réforme des retraites a rallumé une protestation sociale de grande ampleur, signe, s'il en fallait un de plus, de la conflictualité latente qui travaille la société française.

En la circonstance, la manière dont s'est manifestée l'opposition au projet gouvernemental a surtout eu pour effet de mettre en lumière les failles de notre système de négociation sociale. Analysant le déroulement de la crise, Dominique Andolfatto et Dominique Labbé vont jusqu'à parler d'un « contre-modèle social ».

Derrière l'antagonisme des points de vue qui se sont exprimés à cette occasion, il y a l'opposition de deux visions de l'économie du pays, l'une qui met l'accent sur les richesses disponibles et l'autre sur la nécessité de les produire. Philippe Genestier dégage les racines de cette querelle et souligne la nécessité d'en sortir.

Le divorce entre les « élites » et le « peuple », dans ce contexte, n'est plus à dépeindre. Les élites ne l'ignorent pas, mais la connaissance, ici, ne suffit pas pour y répondre. Sébastien Hua s'interroge sur les moyens de rétablir les conditions de la confiance et de l'échange.

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé

Crise des retraites : un contre-modèle social

En décembre 2019, un nouveau mouvement social éclate en France. Ces mouvements sont récurrents dans le pays comme, en 1995, face à une précédente réforme des retraites et de l'assurance maladie, en 2003, toujours sur les retraites, en 2006, concernant le Contrat première embauche (CPE), en 2010, encore sur les retraites, en 2016 et 2017, sur le code du travail (loi El Khomri puis ordonnances Macron), sans parler de mobilisations des cheminots concernant les reprofiliages successifs de leur entreprise, notamment en 2018¹. Dans ces divers mouvements, quelques caractéristiques sont repérables : recours privilégié à des manifestations interprofessionnelles (dans lesquelles le secteur public est fortement sur-représenté), grèves dans les transports publics entraînant de sévères perturbations, divisions et concurrences syndicales, difficultés apparentes à négocier, absence de transparence des compromis néanmoins passés. Tous ces mouvements ne peuvent qu'interroger sur un mode de

régulation ou de dialogue social, souvent vanté mais manifestement en échec.

Une concertation défaillante

Dès son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron a rencontré les leaders syndicaux. De nombreuses concertations ont eu lieu pour la préparation des ordonnances modifiant le code du travail (2017). À l'époque, personne n'a évoqué un rejet des corps intermédiaires de la part du nouveau Président ou du gouvernement. Jean-Claude Mailly, encore secrétaire général de FO, est parvenu à infléchir pour partie la réforme engagée, tandis que la CGT s'opposait déjà dans la rue.

1. À plusieurs reprises, nous avons analysé ces mouvements pour *Le Débat*. Voir notamment les numéros 163 (janvier-février 2011) et 191 (septembre-octobre 2016) concernant la réforme des retraites de 2010 et la loi Travail de 2016 («Retraites : les faux semblants d'un mouvement social» et «Un printemps social français»).

Dominique Andolfatto est professeur de science politique à l'université de Bourgogne Franche-Comté. Dominique Labbé est chercheur associé au Pacte-CNRS à l'université de Grenoble-Alpes. Ils ont notamment publié *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française* (Gallimard, 2009). Dans *Le Débat* : «Un échec français : la démocratie sociale» (n° 206, septembre-octobre 2019).

De même, le projet de système universel pour les retraites a donné lieu à dix-huit mois de concertation entre les partenaires sociaux et l'exécutif. Au cours de ce long processus, rien n'a laissé entrevoir les fractures surgies à la fin de l'automne 2019. D'ailleurs, en décembre 2019, plusieurs dirigeants syndicaux ont regretté la démission de Jean-Paul Delevoye, longtemps en charge de ce dossier, avec lequel ils avaient tissé de bonnes relations.

Pourtant, quand le détail du projet de réforme a été connu, les salariés de deux entreprises publiques – la RATP et la SNCF – ont lancé un mouvement, inédit par sa durée, afin de défendre leur régime dit « spécial » de retraite. Dès le 13 septembre, ils avaient envoyé un coup de semonce qui n'a pas été entendu. La surprise des confédérations en face de cette mobilisation peut sembler paradoxale, puisque ces deux entreprises sont parmi les plus syndicalisées, du moins par le nombre des élus et des personnels mis à disposition des syndicats (à la SNCF, plus de 2 400 équivalents temps pleins pour 142 000 salariés).

Les salariés de ces deux entreprises sont apparus comme les principaux animateurs du mouvement commencé le 5 décembre 2019. Ils ont été rejoints par de nombreux fonctionnaires, notamment les enseignants, les policiers, les pompiers, les gardiens de prison – toutes professions encore relativement syndicalisées –, les personnels de l'Opéra de Paris, mais aussi des professions libérales (en particulier les avocats) – dont les cotisations « retraite » pourraient être doublées – sans compter les médecins et les personnels des hôpitaux publics en lutte depuis des mois pour une revalorisation de leurs conditions de travail. Le gouvernement a réussi, néanmoins, à les tenir partiellement en dehors du mouvement en annonçant, le 20 novembre, un « plan

d'urgence » pour l'hôpital (reprise d'une partie de la dette des hôpitaux et primes pour les personnels). Enfin, le mouvement contre la réforme fédère partiellement d'autres colères : celle des Gilets jaunes – révolte contre les élites, pour s'en tenir à une analyse lapidaire² – encore mobilisés après une année d'agitation.

Autrement dit, une bonne partie de cette agitation n'est pas nouvelle. Mais, surtout, elle s'exprime dans des professions et des établissements qui sont considérés comme des bastions syndicaux ou qui disposent d'organes censés les représenter (comme le Conseil de l'ordre des avocats).

Ces représentants – qui avaient été longtemps consultés par l'exécutif –, après un moment de surprise face à l'ampleur de la contestation, ont tourné casaque et certains ont même pris la tête du mécontentement. D'autres ont aussi profité du désarroi de l'exécutif pour arracher des concessions (pompiers, policiers, gardiens de prison, contrôleurs aériens, pilotes...).

Cependant, malgré sa durée, le rite des journées d'actions interprofessionnelles et le désordre des transports publics, ce mouvement traduit plutôt un affaiblissement de l'action collective, spécialement sous ses deux formes privilégiées (manifestations et grèves). Il interroge également sur la réforme « à la française » et les limites, sinon l'échec, de ce que l'on appelle le « paritarisme », voire la « démocratie sociale », c'est-à-dire l'intégration des partenaires sociaux – organisations syndicales et patronats – dans la construction des politiques publiques sociales. Enfin, il donne à voir la mécanique du « toujours moins » qui ronge la société française.

2. Voir Maxime Thiébaud, *Gilets jaunes. Vers une démocratie réelle ?*, VA Éditions, 2018.

Dominique Andolfatto,
Dominique Labbé
Crise des retraites

*L'épuisement
des manifestations*

Loin de l'image d'une France au bord du soulèvement, deux indicateurs signalent plutôt l'épuisement de la mobilisation collective : d'une part, le nombre de manifestants, d'autre part, celui des grèves.

Ces dernières années, le nombre de personnes dans la rue ne cesse de se réduire. On peut d'ailleurs interroger cette modalité de l'action collective, qui – sauf circonstances exceptionnelles : étudiants dans la rue, dysfonctionnements prolongés des services publics – ne donne pas les résultats escomptés. Si l'on remet en perspective le mouvement social de 2019-2020, on verra qu'il se situe, en nombre de manifestants, en deçà des précédentes mobilisations. Certes, le nombre de participants aux journées nationales d'action est loin d'être négligeable, mais il reste inférieur à celui de tous les grands mouvements depuis 1995 (voir le graphique). En particulier, il mobilise moins que toutes les manifestations antérieures sur les retraites (1995, 2003, 2010) alors que, comme en 2010, toutes les catégories de travailleurs – salariés, fonctionnaires, indépendants – sont concernées. Sans doute la très forte implication des ressortissants des régimes spéciaux, aux conditions de retraite plus généreuses que celles du régime général, retient-elle les autres catégories, à l'exception notable des enseignants qui seraient particulièrement touchés par la réforme, de s'impliquer plus fortement et de grossir les manifestations. En effet, l'opinion publique semble majoritairement défavorable au futur régime universel concocté par le gouvernement, ainsi que de nombreux sondages le montrent, car celui-ci – en l'état des informations – risque de conduire à une dégradation des conditions de

retraite, notamment à un abaissement généralisé du montant des pensions. Toutefois, cette même opinion ne paraît pas prête à soutenir quelques catégories, peu nombreuses (comme les salariés de la SNCF et de la RATP), qui bénéficient de conditions de retraite nettement supérieures à la moyenne et qui sont à l'avant-garde du mouvement. Il existe manifestement une attente pour plus d'équité face à la retraite, ce qui, en réalité, s'annonce difficile à mettre en œuvre³.

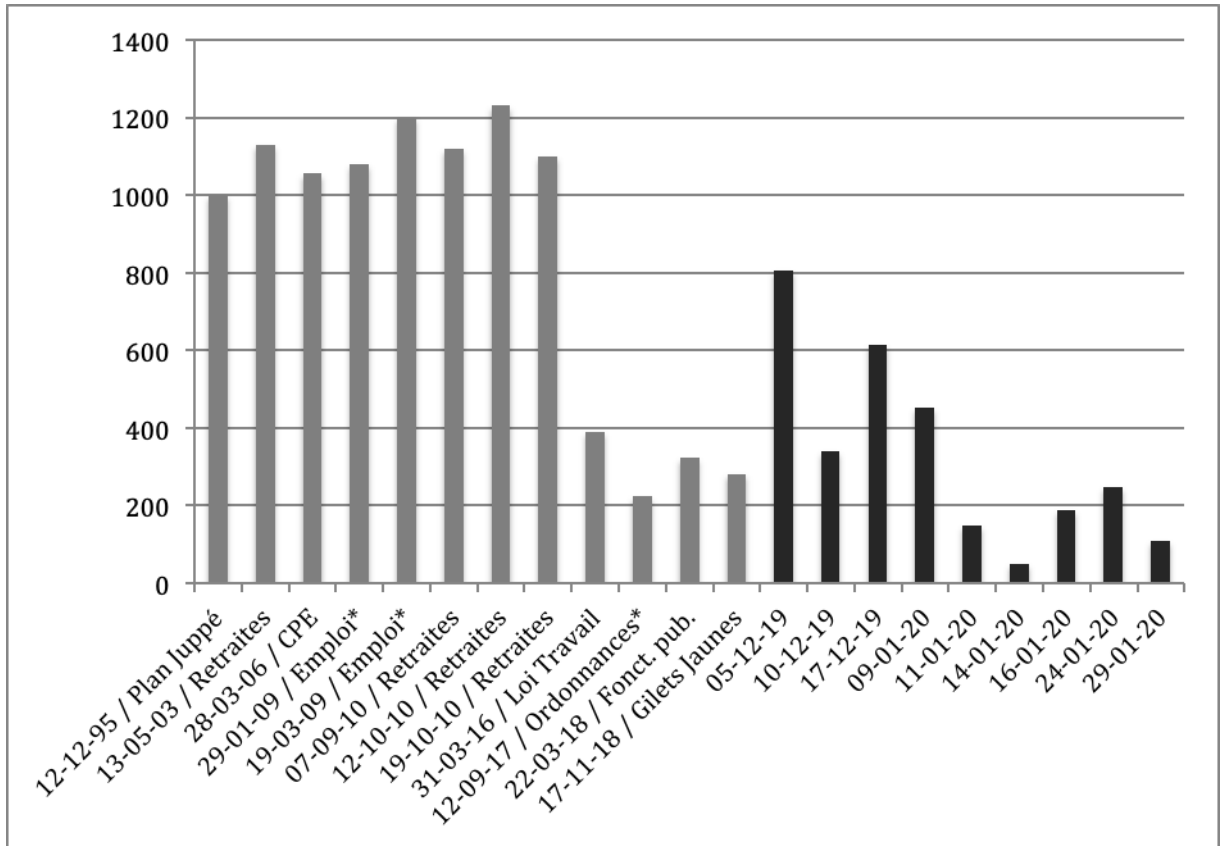
L'épuisement des grèves

Plus au fond, faire grève – durablement ou simplement pour se joindre aux journées d'action – n'apparaît plus une modalité valorisée dans le répertoire d'action à disposition des travailleurs. En effet, sauf exception – entreprises en difficultés ou confrontées à des événements graves –, la grève a quasiment disparu du secteur privé. Si l'on s'en tient aux dernières statistiques disponibles pour ce dernier (2017), une moyenne de 71 jours de grève a été dénombrée pour 1 000 salariés (dans les entreprises de 10 salariés et plus)⁴. Si l'on transforme ces données en un indicateur plus parlant, cela signifie qu'un salarié français fait en moyenne un jour de grève tous les quatorze ans et probablement plus – s'agissant de cette durée – en tenant compte des très petites entreprises. Cela étant, ces chiffres sont viciés par le fait qu'ils intègrent notamment la SNCF, où la propension à faire grève demeure très forte : près de cinq jours de grève par an et par « cheminot » en moyenne en 2018 (soit 70 fois plus que la moyenne du secteur privé

3. Sur cet aspect, voir l'interview de Michel Borgetto par Bertrand Bissuel, *Le Monde*, 4 janvier 2020.

4. Voir le rapport du ministère du Travail relatif à *La Négociation collective*, 2019 (document consultable en ligne).

Nombre de manifestants lors des principales manifestations sociales en France depuis 1995
(en milliers de manifestants)



* Emploi et pouvoir d'achat (2009) ; ordonnances Macron-Pénicaud (2017).

N. B. Afin de ne pas surcharger le graphique, pour chaque mouvement social n'ont été retenues que les manifestations réunissant plus d'un million de manifestants et, à défaut, la manifestation la plus nombreuse. Pour le dernier mouvement social, qui a éclaté le 5 décembre 2019, toutes les manifestations (nationales interprofessionnelles) ont été retenues (colonnes plus sombres). Les chiffres sont ceux du ministère de l'Intérieur (sauf pour le 14 janvier 2020 : chiffre estimé d'après les comptages de la presse)⁵.

5. En 2015, un rapport de Daniel Gaxie, Pierre Muller et Dominique Schnapper avait conclu au bien-fondé de ces données (document consultable en ligne). Depuis 2018, les

comptages indépendants des manifestants effectués par le groupe Occurrence (pour le compte de médias) vont dans le même sens.

Dominique Andolfatto,
Dominique Labbé
Crise des retraites

dont la statistique inclut les entreprises publiques ou semi-publiques)⁶.

En outre, faute de caisses de grève (sauf à la CFDT, où le recours à cette caisse est compliqué), la conception de la grève en France est de nature sacrificielle : elle conduit à une perte sèche de salaire (en attendant un gain toujours hypothétique) qui n'est compensée par aucune indemnisation, même forfaitaire, d'origine syndicale, comme cela existe dans d'autres pays. Certes, il existe bien des collectes ou, aujourd'hui, des financements participatifs (*crowdfunding*), improvisés lors de mouvements, notamment lorsque ceux-ci s'inscrivent dans la durée, mais la redistribution de leur produit par gréviste aboutit le plus souvent à des compensations dérisoires. Ainsi, lorsque des militants annoncent avoir réuni trois millions d'euros⁷, cela représente quelques euros par jour pour les seuls cheminots⁸. Dans ces conditions, les grèves sont toujours fragiles, minoritaires et, sauf par rotation des salariés grévistes, elles ne peuvent guère durer. C'est sans doute pour ces raisons que les organisations syndicales privilégient depuis assez longtemps les manifestations, *a priori* moins coûteuses pour les salariés dans l'action (comme pour les organisations syndicales), mais, là aussi, l'action collective paraît avoir trouvé ses limites.

Autrement dit, causer des dommages à son employeur ou à l'économie en général – au moyen de la grève – pour faire plier cet employeur ou le gouvernement, ou, à défaut, faire nombre dans la rue, ne semble plus des stratégies suffisamment efficaces pour établir un rapport de force et obtenir gain de cause. D'autant plus que, depuis 2010, malgré d'importantes mobilisations populaires – dépassant à plusieurs reprises le million de manifestants –, les gouvernements successifs n'ont pas cédé. Malgré une dizaine de manifestations, le président Sarkozy n'avait-il

pas réussi à maintenir sa réforme des retraites, en 2010 ? De même, le président Hollande s'agissant de la loi Travail, en 2016. Cela explique pourquoi le gouvernement Philippe s'est résolu à tenir, après avoir fait le constat que les syndicats n'ont finalement mobilisé « que » 800 000 manifestants (le pays comptant quelque 25 millions de salariés, auxquels s'ajoutent plus de 14 millions de retraités). Ce pari n'en interroge pas moins sur la méthode de la réforme en France et son rapport à l'action syndicale.

La désyndicalisation

On ne peut s'empêcher d'établir un lien entre cette faiblesse de la mobilisation (et des grèves, sauf exception ferroviaire) et la chute de la syndicalisation des salariés. Dans les années 1970, le taux de syndicalisation avoisinait les 30 % contre quelque 7 % aujourd'hui.

Outre la disparition des adhérents, deux indicateurs traduisent cette situation nouvelle.

D'une part, le recul des implantations syndicales. Aujourd'hui, sur les 19 millions de salariés du privé, seule une minorité (9 millions) a au moins un représentant du personnel élu, mais seulement 7,5 millions ont un ou plusieurs syndicats sur leur lieu de travail. Autrement dit, dans le privé, plus de six salariés sur dix travaillent dans des établissements sans syndicat. Cette proportion ne cesse de croître. En une génération, le nombre relatif des salariés dispo-

6. Mais « seulement » douze fois plus si l'on s'en tient à 2017. Sur la question de la grève à la SNCF, voir Dominique Andolfatto (sous la dir. de), *Chemins de fer et cheminots en tension*, Éditions universitaires de Dijon, 2018.

7. *Le Monde*, 9 janvier 2020.

8. En tenant compte d'un taux moyen de grévistes à la SNCF de 15,4 % du personnel (entre le 5 décembre 2019 et le 9 janvier 2020), une collecte de 3 millions d'euros finance une indemnité individuelle moyenne de 3,8 euros par jour de grève.

sant d'un comité d'entreprise a reculé d'un quart à périmètre constant. Ce recul des implantations syndicales semble freiné par la nécessité pour les employeurs d'avoir des interlocuteurs syndiqués afin de signer des accords d'entreprise, spécialement lorsque ces accords comportent des clauses dérogoires au droit commun, notamment sur l'annualisation du temps de travail ou l'individualisation des rémunérations. Cette bienveillance nouvelle a bénéficié à la CFDT mais, surtout, à FO, la CFTC et la CGC⁹.

D'autre part, la montée de l'abstention aux élections professionnelles. Lors de la dernière « mesure d'audience » dans le secteur privé (2013-2016) – d'après les chiffres officiels du ministère du Travail –, moins de 43 % des salariés ont voté. Dans les fonctions publiques, pour la première fois en 2018, la participation est tombée en dessous de 50 %. Dans les hôpitaux ou l'Éducation nationale, on peut parler d'un effondrement. À l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (72 000 salariés), la participation est tombée à 29 %. Les syndicats ne parviennent plus à mobiliser les salariés, même pour les amener aux urnes.

D'où quelques questions évidentes. Quelle est la crédibilité des mandataires élus dans de telles conditions ? Comment imaginer qu'ils puissent négocier des transformations fondamentales et qu'ils auront l'oreille de leurs collègues de travail pour leur faire accepter ces transformations ? Leurs interlocuteurs n'en déduisent-ils pas qu'ils peuvent ne rien céder ?

Ce décrochage des implantations et de la participation s'explique d'abord par la disparition de la plupart des syndicalistes des lieux de travail où ils ne réapparaissent que lors des campagnes électorales. Grâce au cumul des mandats, ou à leur mise à disposition du syndicat, ils se sont professionnalisés et sont absorbés dans

leurs fonctions de représentation et de gestionnaires des « institutions représentatives du personnel ». Lorsqu'un mot d'ordre de grève est lancé, il leur est impossible de savoir si celui-ci a une chance d'être suivi. Et lorsque des mouvements se déclenchent spontanément – comme à la SNCF à l'automne 2019 –, ils en sont les premiers surpris.

En conséquence, le « modèle » social français se réduit, en fait, à un cartel des partenaires sociaux.

Un cartel efficace

Depuis un siècle (création du Conseil économique et social), les échanges se sont multipliés au niveau national entre l'exécutif et les « partenaires sociaux ». Aux autres niveaux (entreprises, territoires, branches d'activité), une négociation dite « collective » a été créée et de nombreux représentants du personnel ont été institués (quelque 600 000 mandats, pour s'en tenir aux seules entreprises privées). Tout cela aurait dû faire émerger une démocratie sociale « à la française » et engendrer des rapports pacifiés entre les différentes parties prenantes – syndicats, patronats, pouvoirs publics – et, en particulier, faciliter la conception, puis l'implémentation des réformes jugées nécessaires.

Cela semble assez bien fonctionner lorsqu'il s'agit des intérêts des appareils syndicaux et patronaux. Par exemple, en 2008, le monopole des cinq organisations syndicales historiques – CGT, CFDT, CFTC, FO et CGC – a été consolidé alors qu'elles étaient menacées par de nouveaux entrants sur le marché de la représentation

9. Voir Dominique Labbé, *Résultats des élections professionnelles dans les établissements du secteur privé (2013-2016)*, Grenoble (consultable en ligne).

Dominique Andolfatto,
Dominique Labbé
Crise des retraites

syndicale. Cette réforme des règles de la représentativité syndicale était souhaitée par la CGT et la CFDT, soutenue par le MEDEF et la CGPME, et elle a été menée à bien par le gouvernement Fillon. En 2014, à l'occasion d'une réforme de la formation professionnelle, les mêmes acteurs se sont entendus, à huis clos, pour mettre en place un impôt sur les salaires qui est devenu la principale ressource des confédérations patronales et syndicales. Dans les branches d'activité, de nombreuses conventions ont également été négociées entre syndicats et organisations patronales pour assurer le financement des syndicats et organiser les mises à disposition de personnels.

Au total, on a abouti à une véritable cartellisation des partenaires sociaux. Dans tous ces cas, la « démocratie sociale » fonctionne, à tout le moins une conception intéressée de celle-ci, consolidant de façon continue les positions des professionnels de la représentation sociale.

En revanche, lors de réformes touchant plus largement aux normes du travail, à la protection sociale ou aux retraites, la même « démocratie sociale » dysfonctionne.

Le mythe du grand soir

Depuis une génération, on a assisté à la multiplication des blocages et à la succession de crises graves qui ont culminé en 2018-2019, lors du mouvement des Gilets jaunes, marqué à quelques reprises par de véritables scènes d'émeute.

Lors de ces mouvements, la « démocratie sociale » a ressemblé à un théâtre d'ombres. Sur la scène, les acteurs font semblant de ne plus se parler, tandis que dans la rue – à défaut des entreprises qui, sauf exception, sont sanctuarisées – paraît se rejouer ce qui semble une

quasi-émeute. Un observateur superficiel pourrait avoir le sentiment que tous les deux ans, parfois plus souvent, le devenir de la nation se retrouve brutalement en jeu. Comme naguère à Cuba, dont les icônes conservent une solide popularité en France, ce serait la révolution ou la mort.

Lors de ces mouvements sociaux et, particulièrement, lors de celui de 2019-2020, la résurgence du thème de la grève générale, ou de la grève révolutionnaire, paraît significative de ces moments d'excitation ou de passion collective.

Compte tenu de ce contexte et des faiblesses congénitales de la démocratie sociale à la française, le pays semble s'installer périodiquement, de façon plus ou moins durable, dans le chaos : grèves sans limites mais s'étiolant peu à peu (s'agissant, notamment, des transports publics), manifestations rituelles mais minoritaires, actions plus minoritaires encore, telles que des coupures de courant électrique, le blocage de l'approvisionnement en carburant ou de ports, des menaces sur les distributeurs automatiques de billets de banque, diverses actions « coups de poing » (après les difficultés à « faire nombre »), sans compter la « casse » et les affrontements avec la police en fin de manifestation. Ces actions, révélatrices d'un certain désespoir, vont de pair avec la relance du mythe de la grève générale.

Ce mythe, qui a resurgi dans le cours du mouvement social de l'hiver 2019-2020, voire lors d'autres mouvements antérieurs, remonte aux premières années du syndicalisme. En fait, la grève *stricto sensu* a toujours été présente dans l'imaginaire syndical, notamment à la CGT, à FO (issue de la première), voire à la FSU (autre émanation de la CGT historique) ou à SUD... Selon cet imaginaire, la grève est vue comme une répétition de l'insurrection finale qui doit conduire

à « l'émancipation intégrale » des travailleurs, selon la célèbre charte d'Amiens (adoptée par la CGT en 1906). Tout le monde a oublié que ce même congrès d'Amiens a refusé les crédits nécessaires à la propagande pour la grève générale et a dissous, de fait, le comité chargé de l'organiser ! Pour améliorer la condition ouvrière, la majorité des syndicats de l'époque comptaient plutôt sur la négociation avec les employeurs, le développement des coopératives et des mutuelles et, même, le *lobbying* parlementaire. Ils voyaient la grève comme un pis-aller dangereux.

Dans le contexte contemporain, la résurgence du thème de la grève générale constitue donc une régression et témoigne des faiblesses ou de l'impasse dans lesquelles se trouve le syndicalisme français. Il s'agit, ni plus ni moins, d'enjamber la réalité. Parce qu'ils ne sont pas en capacité de peser sur le cours réel des choses, certains syndicats trouvent ainsi un moyen d'exister, au moins sur le théâtre. Dès le début du ^{xx}e siècle, un député socialiste néerlandais, Karl Van Kol, avait bien vu que la grève générale est une « fantaisie dangereuse d'ouvriers mal organisés¹⁰ ».

Au-delà de l'impuissance à mener des réformes dans un climat de confiance et selon des procédures dignes d'une démocratie, l'affaiblissement de l'action collective des salariés a plusieurs conséquences plus graves que nous avons déjà signalées il y a dix ans¹¹ : en particulier, la croissance des inégalités salariales et une dégradation des conditions de travail.

Inégalités et conditions de travail

Les inégalités proviennent d'abord de la formation des revenus primaires et, en premier lieu,

du partage des revenus des entreprises. La part allouée aux détenteurs du capital a augmenté et celle consacrée à la rémunération du travail a reculé. Au sein de cette dernière, on constate une augmentation de la part des dirigeants et des administrateurs (qui, de plus, détiennent généralement une part du capital) et de certains hauts cadres (finances, communication, informatique). À l'opposé, la masse des salariés se partage une proportion sans cesse plus réduite. Cette réduction s'explique en partie par une hausse significative du nombre d'emplois les plus mal rémunérés, alors que le poids relatif de la main-d'œuvre moyennement qualifiée recule du fait de l'automatisation. Cette mécanique résulte aussi d'un affaiblissement de la capacité d'action collective des salariés. En effet, dans une société libérale, le niveau des salaires du plus grand nombre dépend de négociations entre les salariés, les employeurs et l'État (qui est d'ailleurs le premier employeur du pays). La croissance des inégalités salariales et des bas salaires est donc la première traduction de l'affaiblissement de la capacité d'action collective des salariés dont le syndicat était la forme traditionnelle.

Cet affaiblissement s'est également traduit par une dégradation des conditions de travail de la majorité des salariés français. Cet aspect mérite que l'on s'y arrête car il est largement sous-estimé et son impact sur la société française contemporaine est fondamental.

Les enquêtes de l'INSEE permettent de mesurer cette dégradation, y compris dans les trois fonctions publiques, où l'intensification se réalise d'ailleurs à un rythme plus soutenu que

10. Cité par François Jarrige, « Pour ou contre la grève générale », *La Vie des idées*, 31 octobre 2008 (consultable en ligne).

11. Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *Toujours moins*, Gallimard, 2009.

Dominique Andolfatto,
Dominique Labbé
Crise des retraites

dans le privé¹². Parmi les nombreux indicateurs, citons, pour 2016 :

- la moitié des salariés déclarait travailler en urgence (autant dans les fonctions publiques que dans le privé) ;
- les deux tiers des salariés (les trois quarts dans les hôpitaux) subissent un travail morcelé (ils doivent fréquemment interrompre une tâche pour une autre) ;
- 35 % des salariés déclarent avoir un rythme de travail imposé par un contrôle automatisé (+ 40 % en douze ans) ;
- 37 % restent longtemps dans une posture pénible ou fatigante (+ 112 % depuis 1984) ;
- quatre salariés sur dix déplacent des charges lourdes (+ 85 %) ;
- trois salariés sur dix respirent des fumées et des poussières ou sont en contact avec des produits dangereux (sans changement dans les douze dernières années) ;
- 17 % subissent des secousses ou des vibrations (+ 124 %).

Ces détails sont nécessaires car, souvent, la dégradation est niée ou minimisée, y compris dans certains documents officiels. Leurs dénégations rendent incompréhensibles l'augmentation de l'absentéisme au travail, la croissance des maladies professionnelles et des accidents du travail dans les trente dernières années.

Maladies professionnelles et accidents du travail

L'amiante est le dossier le plus spectaculaire, mais les troubles musculo-squelettiques sont en fait la principale de ces maladies (près de neuf cas sur dix). Il s'agit d'une véritable épidémie, avec un rythme d'augmentation de 4 % à 7 % par an depuis la fin des années 1990¹³. Selon la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie),

la sous-déclaration de ces maladies va de 53 % (cervicales) à 73 % (coude)¹⁴.

Certes, ces troubles ont de multiples explications – le surpoids et le mode de vie sédentaire sont des facteurs aggravants –, mais les principales causes résident dans le travail (et sa pénibilité). Ces études ont également montré que l'ambiance au travail, les relations avec la hiérarchie et avec les collègues pouvaient être un facteur aggravant de ces pathologies.

Pourtant, on assiste au lent naufrage de la médecine du travail. Alors que les deux tiers des salariés avaient encore une visite annuelle en 2005, ils ne sont plus que 46 % en 2016.

L'aggravation des conditions de travail se traduit surtout par une augmentation des accidents du travail. En 2005, un peu moins de 7 % des enquêtés avaient déclaré avoir eu au moins un accident au cours des douze derniers mois. Cette proportion passe à plus de 10 % en 2016. Pour plus de la moitié, cet accident a entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée. Pour les femmes, c'est un quasi-doublement.

Ces constats appellent deux remarques.

Premièrement, il est incontestable que les machines sont plus sûres, la sécurité routière meilleure, l'information et la formation à la sécurité mieux assurées. D'ailleurs, dans l'enquête de 2016, plus de la moitié des enquêtés ont déclaré avoir reçu une information sur les

12. Enquête réalisée tous les trois ans, depuis 1978, auprès d'un échantillon représentatif de 21 000 salariés (privé ou public). Les dernières données disponibles concernent l'année 2016. Pour une présentation détaillée : Marilyne Beque, Aimée Kingsada, Amélie Mauroux, « Contraintes physiques et intensité du travail », *Synthèse. Stat'*, 24 février 2019 (consultable en ligne).

13. Caisse nationale d'assurance maladie, *Risques professionnels*, Rapport annuel 2017 (consultable en ligne).

14. Santé publique France, « Estimation de la sous-déclaration des troubles musculo-squelettiques », 10 septembre 2019 (consultable en ligne).

risques professionnels et plus d'un tiers auraient suivi une formation à la sécurité. Il y a donc un effort de la part des pouvoirs publics, spécialement les caisses de sécurité sociale et les associations professionnelles d'employeurs. Dès lors, le nombre des accidents du travail devraient baisser.

Deuxièmement, les statistiques de la branche AT-MP (accidents du travail, maladies professionnelles) de la CNAM indiquent une baisse des accidents du travail déclarés, du moins jusqu'en 2012, avec 3,4 accidents du travail (pour cent salariés) ayant entraîné une incapacité de travail d'au moins une journée. Chaque année, le rapport de la CNAM soulignait l'amélioration de la sécurité au travail jusqu'en 2018; il a fallu convenir alors que les accidents du travail sont repartis à la hausse¹⁵.

Malgré tout, on se trouve devant une contradiction majeure. Les enquêtes sur les conditions de travail soulignent une augmentation continue des accidents et un taux de 5,4 (accidents pour cent salariés) ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins une journée. Les statistiques de la CNAM indiquent une amélioration jusqu'à ces dernières années et un taux de 3,4%. Cette contradiction s'explique de deux manières.

L'écart entre les deux taux tient d'abord à la sous-déclaration. Comme pour les maladies professionnelles, la sous-déclaration des AT est bien connue et fait d'ailleurs l'objet d'une compensation financière en faveur de l'Assurance maladie. La procédure de déclaration des AT est la suivante : le salarié victime doit remettre un formulaire à son employeur, puis celui-ci fait une déclaration à l'Assurance maladie. Problème : la branche AT-MP est abondée par une cotisation patronale comportant une part variable, déterminée en fonction du nombre d'accidents survenus dans l'entreprise. L'employeur a donc

intérêt à limiter ces déclarations. D'ailleurs, si le salarié est en CDD, en période d'essai ou en intérim, il peut renoncer à déclarer l'accident – surtout si la blessure est bénigne – pour ne pas se faire mal voir. Dès lors, la non-déclaration des AT est assez importante mais, surtout, elle ne cesse de croître, parallèlement à la montée de l'emploi précaire, intérimaire ou atypique, d'autant plus que ces salariés précaires sont généralement affectés aux tâches les plus difficiles et les plus dangereuses.

Deuxième explication : la disparition des syndicalistes des lieux du travail et spécialement celle du délégué du personnel (souvent aussi délégué CHS-CT¹⁶).

Jusqu'à la fin des années 1970, la tournée des ateliers et des bureaux constituait la principale activité de ces délégués qui étaient souvent sollicités pour apporter aux adhérents une aide individuelle contre les sanctions, les mutations, les brimades de la hiérarchie et des collègues, ou pour résoudre une multitude de problèmes quotidiens : paie incompréhensible, machines dangereuses, mauvaises conditions de travail, horaires inconfortables, congés refusés, absence de promotion, etc. Cette fonction de défense et recours consommait une part importante du temps de délégation et elle était critiquée comme ne faisant pas avancer les « luttes ». En contrepartie, les interventions efficaces faisaient gagner des électeurs, des adhérents et des militants. Cette présence des délégués et le réseau syndical qu'ils

15. Caisse nationale d'assurance maladie, *Risques professionnels*, Rapport annuel 2018, décembre 2019 (consultable en ligne).

16. Comité hygiène, sécurité et conditions de travail, créé par l'une des lois Auroux en 1982. Les délégués étaient non pas élus, mais désignés par les syndicats représentatifs dans l'établissement. Les ordonnances Macron de 2017 ont transféré ces compétences aux CSE (Comité social d'entreprise), ce qui revient à les supprimer, de fait.

Dominique Andolfatto,
Dominique Labbé
Crise des retraites

animaient étaient un frein à l'intensification du travail et à la mise en danger des salariés. Lorsqu'un accident survenait, il était difficile de le cacher et d'éviter l'intervention du CHS, sur le lieu même de l'accident. Depuis près de trente ans, l'habitude a été de cumuler les mandats de DP (et CHS) avec ceux de DS (ou de délégué CE). De ce fait, les syndicalistes ne sont plus guère présents au quotidien sur le lieu du travail. Les fonctions de DP et de CHS étant les plus ingrates, elles sont délaissées au profit d'autres activités plus gratifiantes (comme les réunions avec la direction du personnel, le CE ou les négociations).

Certes, il existe encore des élus, dont beaucoup sans étiquette syndicale, qui se dévouent pour leurs collègues de travail, mais la disparition de l'ambiance collective et les nouvelles méthodes de gestion du personnel les réduisent à l'impuissance. En effet, depuis une vingtaine d'années, les principales entreprises et les administrations ont mis en place de nouvelles organisations du travail et une gestion du personnel plus agressive.

En décembre 2019, le tribunal correctionnel de Paris a condamné les anciens dirigeants d'Orange dans l'affaire des suicides de salariés. Il a constaté que les trois ex-dirigeants ont mis la « pression sur l'encadrement », qui a « répercuté cette pression » sur les agents. Le jugement constate aussi qu'ils ont mis en place « un plan concerté pour dégrader les conditions de travail des agents » afin de provoquer des départs et d'augmenter la productivité. L'entreprise n'a pas fait appel de ce jugement, admettant ainsi sa responsabilité alors qu'elle est lourdement condamnée (5 millions d'euros de réparation aux 150 victimes parties civiles) et risque de se trouver confrontée à d'autres demandes d'indemnisation.

Dans cette affaire, deux aspects ont été peu notés.

En premier lieu, ces méthodes de gestion des ressources humaines ne sont pas un cas isolé. De très nombreuses entreprises (et même administrations) y ont recours. Leurs conséquences sont bien visibles dans la dégradation continue des conditions de travail et la montée des maladies professionnelles.

En second lieu, France Télécom était l'une des entreprises les plus syndicalisées de France avec, notamment, un nombre considérable de personnels mis à disposition des syndicats. Or, parmi les salariés placés par leur hiérarchie dans ces situations de souffrance, fort peu ont fait appel aux syndicats et, avant la vague de suicides, à part SUD, ceux-ci ont émis des protestations bien timides concernant ces harcèlements. Autrefois, une intervention directe du délégué auprès de la hiérarchie de l'agent concerné aurait été la démarche en première intention.



En France, les politiques sociales sont devenues l'affaire d'une élite fermée, tant du côté du pouvoir que, plus encore, des organisations syndicales. Naturellement, l'attitude des gouvernements est aussi en cause. Ils mettent en scène un dialogue de façade, embrouillent à plaisir les dossiers, fatiguent leurs interlocuteurs et l'opinion pour finir par imposer leurs choix de départ. Dès lors, la rue apparaît comme l'arbitre ultime parce que les syndicats sont trop affaiblis pour recourir à d'autres formes d'action collective et, notamment, à la grève.

En janvier 2020, une page de notre histoire sociale semble tournée. La rue (et les salariés) aurait perdu le pouvoir de s'opposer collectivement à une réforme sociale. Cela étant, comme

Sarkozy et Hollande, Macron pourrait avoir remporté une victoire à la Pyrrhus car il sort de trois crises successives (Gilets jaunes, statut de la SNCF et réforme des retraites) avec une popularité affaiblie et un record d'opinions défavorables.

Pourtant, beaucoup de salariés se trouvent dans des situations qui justifieraient une action collective pour la défense de leur niveau de vie et de leur santé au travail. Mais, sauf très rares exceptions (pompiers, policiers, gardiens de prison, contrôleurs aériens...), cette action est aujourd'hui impossible du fait de

syndicats dominés par des élites professionnalisées, dépendantes de l'État et du patronat, et par le fait que, depuis 2008, il est devenu, en pratique, impossible de créer de nouveaux syndicats.

Il ne reste plus qu'un malaise social palpable, avec de brusques flambées de colère et de violence, qui éclatent périodiquement de manière imprévisible.

Il n'est donc pas excessif de parler d'un « contre-modèle social français ».

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé.

Philippe Genestier

Redistribuer avant même de produire ?

Le mythe d'un gisement inépuisable de richesses

Bonnets rouges et protestation contre la loi Travail avant-hier, Gilets jaunes hier, contestation de la retraite par points aujourd'hui et, depuis des années, mobilisations des agriculteurs, des camionneurs, des personnels de santé, des policiers, des enseignants, des étudiants... La colère populaire gronde. Le dialogue social et le débat public français sont dans l'impasse.

*Deux visions du monde,
des origines et de l'avenir*

Pourquoi en est-on là et comment atténuer cette conflictualité chronique ? Pour qu'une orientation politique soit comprise et acceptée, sans doute faudrait-il commencer par dresser un diagnostic partagé de la situation économique et sociale du pays. Mais, en fait, ce diagnostic s'avère impossible, car deux visions de la situation française s'opposent, chacune dotée de son axiomatic et de ses postulats :

– L'une, portée par toute la gauche (y compris

celle que, depuis les « frondeurs », on ne peut plus dire « de gouvernement »), se résume à un axiome : « La France est un pays riche », ou bien : « En France, de l'argent, il y en a ». Pour illustrer cette position, citons cette contribution d'un lecteur du journal *Le Monde* réagissant à un article du 6 janvier 2020 intitulé « Édouard Philippe a montré qu'il ne savait pas négocier » : « Et pourtant, le pognon, ce n'est pas ça qui manque en France. Nous avons un Bernard Arnault qui est resté, au moins quelques heures, la première fortune mondiale, et on ne va pas parler de tous les autres : François Pinault, son éternel rival, Françoise Bettencourt, Olivier Dassault, Martin Bouygues, Arnaud Lagardère et tous les grands patrons des entreprises du CAC 40. » À partir d'une telle conception, la question de la production des richesses ne se pose pas, puisqu'il suffit de « prendre l'argent à ceux qui le détiennent » toujours plus ou moins indûment, en commençant par rétablir l'ISF, comme l'ont réclamé tant de contributions au Grand Débat.

En redistribuant ces fonds, il serait ainsi possible de régler tous les problèmes urgents, de couvrir tous les déficits, en attribuant aux politiques publiques (l'éducation, la santé, la justice, la police, la recherche, la culture, la défense, le logement social, les transports publics, la transition énergétique...) les moyens que réclament les agents pour assurer leur mission. Selon cette vision, la nation a été construite par l'État et celui-ci est le garant de la cohésion de la société comme de l'épanouissement de chacun. Dès lors, quand l'État est frappé par l'austérité, comme cela serait le cas depuis deux ou trois décennies, c'est la société qui en souffre. Par conséquent, l'attribution à l'État puis, par lui, aux services publics et aux associations, des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement est un impératif d'ordre supérieur, qui doit prévaloir sur de triviales considérations telles que l'équilibre budgétaire, le niveau d'endettement, les engagements internationaux, les droits individuels, le dynamisme économique...

– L'autre vision, plus discrète que la précédente, traditionnellement portée par les «partis de gouvernement» et par une part, peut-être encore majoritaire, de la population qui, globalement, n'adhère pas à un idéal stato-égalitariste, se focalise sur le taux d'endettement public (plus de 100 % du PIB), sur le niveau des prélèvements obligatoires (le plus élevé du monde, entend-on dire), sur l'imposition lourde des classes moyennes et supérieures (75 % de l'impôt sur le revenu payés par 10 % des contribuables et 25 % payés par 1 % des contribuables), sur les cotisations sociales et la fiscalité pesant sur les travailleurs indépendants et les entreprises. Pour les adeptes de cette vision du monde, la question cruciale est celle de la production de richesses et, pour cela, il faut réduire le carcan des statuts qui pénalise l'activité économique, bloque les gains

de productivité et inflige à la France un taux de croissance durablement plus faible que celui des pays comparables, au sein d'un monde où une concurrence généralisée s'impose de fait.

Certes, cette différence de vision correspond aux clivages des plus traditionnels entre la gauche et la droite, mais, au-delà de la préférence pour l'égalité ou pour la liberté, on aimerait que le débat politique repose sur des données concrètes plus que sur des a priori ou des chimères. En effet, ces dernières alimentent un antagonisme qui se durcit au point que la possibilité de formuler conjointement les problèmes auxquels le pays doit se confronter s'amenuise, si bien que l'opportunité de trouver des solutions de compromis disparaît. Chacun s'arc-boute sur la conviction que la France demeure un pays bien suffisamment riche, voire bien trop riche selon les écologistes ou, inversement, que les richesses manquent dans une France qui décroche. Dans les deux cas, les mesures préconisées par le camp adverse paraissent soit socialement inacceptables, puisqu'elles portent atteinte à l'intégrité de la société et à la dignité des personnes, soit économiquement irresponsables, au point d'hypothéquer l'avenir du pays. Il en découle que chacun se sent moralement légitime à contester vivement les prémisses du projet politique de ses adversaires. Or, sans doute une démocratie adulte, permettant l'alternance et le compromis, doit-elle reposer sur un socle de valeurs communes, mais aussi de constats partagés sur l'état du pays (et si, dans le privé, nombre de responsables des partis d'opposition s'accordent sur le diagnostic d'une dépense publique dans l'impasse et d'un niveau de transferts sociaux d'ores et déjà déraisonnable puisque largement financé par l'endettement, ils diffusent à longueur de plateaux et de tribunes le mythe de gisements inépuisables).

Philippe Genestier
Redistribuer
avant même de produire ?

Il serait temps que ces divergences de diagnostic soient tranchées, car ce sont elles qui rendent l'application de toute thérapeutique impossible en France. En effet, actuellement, toute mesure structurelle (renforcement des moyens de l'État social, d'un côté, adaptation des règles sociales et fiscales au contexte mondial, de l'autre) semble aux adeptes de la vision opposée soit complètement absurde, soit insupportablement injuste.

*De l'urgence de trancher
entre les deux visions*

Tentons d'apporter quelques éléments d'éclaircissement, quitte à tordre un peu trop le bâton dans le sens inverse du discours des partis d'opposition. Espérons que la confrérie des économistes contribuera à clarifier les termes du débat et à préciser les marges de manœuvre dont dispose le pays pour mener des politiques sociales¹.

Considérons l'affirmation que « la France est riche » ou, tout au moins, qu'il existe une part non négligeable des Français qui sont (très) riches et qui, de ce fait, pourraient participer beaucoup plus au financement des activités contribuant au bien collectif. Qu'en est-il vraiment ? Le revenu plancher des 10 % les plus nantis est de 3 750 euros par mois, soit le salaire, en milieu de carrière, d'un professeur agrégé ou d'un ingénieur dans une entreprise de taille modeste. Quant au revenu des fameux 1 % les plus riches, il démarre à 8 850 euros bruts mensuels, soit ce que perçoit un médecin généraliste dont le cabinet dispose d'une honorable clientèle. Un tel revenu permet de vivre tout à fait confortablement (en province, particulièrement, vu le prix de l'immobilier dans la capitale), mais, compte tenu du nombre des contribuables et de

ce qui est déjà prélevé par les impôts, ce gisement fiscal ne paraît pas très prometteur.

Prenons maintenant le cas des hyper-riches qui, selon « Les Économistes atterrés » ou la revue *Alternatives économiques*, seraient les grands gagnants de la mondialisation, c'est-à-dire les 0,01 %, soit 1 % des 1 % les plus riches. Le revenu annuel de ces 6 500 personnes vivant dans 2 800 ménages s'échelonne de 700 000 euros jusqu'à 10 ou 20 millions d'euros pour quelques dizaines de personnes. Pour mémoire, rappelons qu'en 2017 l'« impôt de solidarité sur la fortune », avant d'être transformé en « impôt sur la fortune immobilière », des cent plus gros contribuables français avait rapporté 126 millions d'euros, contre 75 millions pour l'IFI l'année suivante. Soit une perte, pour le Trésor public, de 50 millions d'euros. Sans même parler de l'effet désincitatif une fois passé un certain taux, une mesure fiscale supplémentaire pesant sur les 0,01 % les plus riches, qui, par exemple, rapporterait en moyenne 200 000 euros de plus par ménage assujéti, abonderait le budget de cinq cents cinquante millions d'euros, soit, par exemple, 17 % du déficit annuel de la caisse de retraite des cheminots couvert par l'État. Cela relativise l'idée de la manne disponible.

D'autre part, si à cause de la mondialisation les inégalités se sont accrues en trois décennies (à l'intérieur de chaque pays – toutefois beaucoup moins en France qu'ailleurs – sur fond d'une forte réduction des inégalités entre pays), cela signifie que, par définition, cette richesse est

1. L'auteur de ce texte n'est pas un économiste patenté, mais un observateur des mutations sociétales, de leurs perceptions et de l'action publique qu'elles suscitent. Les informations exposées ici sont le fruit non de travaux de recherche personnels, mais de lectures de revues scientifiques, de rapports de centres d'analyse économique, ainsi que de journaux et magazines spécialisés traitant notamment de micro-économie.

Anna Gromada
Pourquoi la gauche
est-elle faible en Pologne ?

de jouer selon les marges de manœuvre laissées par l'adversaire, à moins d'être assez fort pour changer les règles du jeu. Cela signifie qu'il faut éviter tout discours que les individus de convictions nationales-catholiques puissent interpréter comme une menace pour leur identité. Ce qui implique la redéfinition de valeurs largement partagées. L'inclusion du respect de l'héritage environnemental dans une approche renouvelée du patriotisme représenterait une première étape.

À long terme, la gauche devrait prendre en charge le rétablissement de l'État de droit et l'édification d'infrastructures à même de protéger

la République. La décentralisation est l'une des voies à suivre. Cela commencerait par la restructuration du système légal et fiscal afin de donner plus de marge de manœuvre aux collectivités locales. Les Polonais percevant bien plus favorablement le travail des autorités locales que celui du gouvernement central, de telles solutions ont de grandes chances d'obtenir un soutien populaire. Elles permettraient plus encore d'éviter le piège d'une planification centrale que les Polonais ne connaissent que trop bien.

Anna Gromada.

Traduit de l'anglais par Benjamin Vendrand-Maillet.



Le Débat Numéro 209 – mars-avril 2020
Pierre Nora

Cette édition électronique du livre
Le Débat Numéro 209 – mars-avril 2020 de Pierre Nora
a été réalisée le 10 mars 2020
par les Éditions Gallimard
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782072895197 - Numéro d'édition : 366296)
Code Sodis : U32501 - ISBN : 9782072895234.
Numéro d'édition : 366300